

Compte rendu du COSP de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 25 septembre 2024

Liste des membres	2
I. Élection du nouveau président du COSP	3
II. Approbation du compte rendu du COSP du 15 mars 2023.....	3
III. Point sur Pix+Edu	3
IV. Point sur l'international.....	4
V. Point sur la réforme.....	5
VI. Questions diverses.....	5

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	ARTAUD	Cardie - Responsable 110 bis - Académie de Limoges
M.	AUJAS	IEN-EG Lettres, Histoire, Géographie – Académie de Limoges
Mme	BRACCO	MCF - FLSH de Limoges
M	COUSSEAU	Doyen - FLSH de Limoges
M.	COUTAREL	Délégué académique au numérique – Académie de Limoges
Mme	CUIN	MCF - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	DIDOU-AYARI	Représentante du SCD – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	DONNEZ	Tutrice second degré - Académie de Limoges
Mme	DUFOSSÉ	MCF – responsable de la mention Second degré - Inspé de l'académie de Limoges
M.	FATET	MCF - Inspé de l'académie de Limoges
M.	GAUDIN	MCF - Inspé de l'académie de Limoges
M.	GRATADOUR Max	Doyen honoraire des IEN - Académie de Limoges
M.	GRENIER	Représentant des usagers - M2 MEEF Second degré parcours SPC Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LAPAQUETTE	Conseillère de la Rectrice pour le 1er degré - Doyenne des IEN Académie de Limoges
M.	MAURANGE	IEN Circonscription Haute-Vienne 2 - Académie de Limoges
M.	REBET	Principal Collège G. de Maupassant à Limoges
M.	ROUX	Représentant des usagers - M2 MEEF Second degré parcours SPC Inspé de l'académie de Limoges
Mme	SCHNEIDER	Directrice de l'école d'application élémentaire Jean Zay - Limoges
M.	TAULOU	Proviseur-adjoint - LMM A. de Saint-Exupéry à Limoges
M.	TERRADE	IA - IPR de mathématiques - Académie de Limoges
Mme	ZERROUKI	PU - FST de Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	ARNAUD	Professeur en EPLE
Mme	CICLAIRE	IA - IPR de Lettres - Académie de Limoges
Mme	COINDEAU	CPC Circonscription Haute-Vienne 1 - Académie de Limoges
Mme	METAYER	Représentante des usagers - M1 MEEF Second degré parcours Anglais Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MOUNET	Responsable de la licence d'Economie-Gestion - FDSE de Limoges
M.	MOYON	PU - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	SALOMON	MCF – Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BARIANT	Responsable administrative et financière – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	GAUMET	Directrice adjointe de la mention Premier degré et responsable du site Inspé de Guéret - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
M.	JOUSSEIN	Directeur adjoint chargé de la recherche et des relations internationales Inspé de l'académie de Limoges
M.	LUCHEZ	IA-IPR - DAFPEN - Académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	RÉMONDIÈRE	Directeur adjoint des mentions Second degré et Encadrement éducatif Inspé de l'académie de Limoges
M.	ROUVELLAC	Directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges
M.	WEIL	PR – Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres invités :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	TAVARNER	Référente numérique – Inspé de l'académie de Limoges

M. Rouvellac, directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges, ouvre la séance à 14h10.

Il rappelle que le conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP) est une instance consultative qui contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'institut. Il se réunit environ deux à trois fois par an.

L'an dernier, le mandat des conseillers étant arrivé à échéance, le COSP a vu sa composition entièrement renouvelée.

Ainsi, ce conseil siège pour la première fois dans sa nouvelle configuration. Les conseillers vont tout d'abord devoir élire un nouveau président.

M. Rouvellac cède la parole à M. Gratadour, Doyen honoraire des Inspecteurs de l'Éducation Nationale (IEN) de l'académie de Limoges qui, en tant que doyen d'âge, va présider ce début de séance.

Il procède à un tour de table afin que chacun puisse se présenter. Il fait ensuite un point sur le quorum. Celui-ci étant atteint en début de séance, le conseil peut, dès lors, valablement délibérer.

I. Élection du nouveau président du COSP

Après s'être assuré qu'aucun autre conseiller ne souhaitait se porter candidat à la présidence du COSP, M. Gratadour soumet sa candidature.

M. Gratadour est retraité depuis quelques jours. Après avoir réalisé diverses fonctions et missions au sein de l'Éducation Nationale, M. Gratadour a occupé ces dernières années, depuis 2008, les postes de conseiller technique du premier degré auprès de Madame la Rectrice de l'académie de Limoges et de Doyen des IEN du premier degré.

La candidature de M. Gratadour à la présidence du COSP est soumise au vote du conseil et adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	28	Pour	28	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

II. Approbation du compte rendu du COSP du 15 mars 2023

M. Gratadour, en sa qualité de nouveau président du COSP, s'adresse aux conseillers et leur demande s'ils souhaitent faire des observations concernant le compte rendu du dernier conseil, réuni le 15 mars 2023. Celui-ci est soumis au vote.

Nombre de votants	28	Pour	27	Contre	0	Abstention	1
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

Le compte rendu du COSP du 15 mars 2023 est adopté à la majorité des membres présents et représentés.

III. Point sur Pix+Edu

Mme Tavarner, référente numérique à l'Inspé de l'académie de Limoges, présente le dispositif Pix+Edu tel qu'il est proposé à l'Inspé.

Elle explique qu'il s'agit d'un dispositif expérimenté depuis 2021 dans certains Inspé et qui s'est généralisé en 2023. Il est prévu pour perdurer.

Le Pix+Edu est adossé au Cadre de Référence des Compétences Numériques des Enseignants (CRCNE) qui constitue un référentiel dédié aux personnels de l'éducation. Il poursuit plusieurs objectifs. Il vise notamment à renforcer et à attester d'un degré de maîtrise suffisant des compétences numériques

professionnelles transversales mais aussi à valoriser certaines compétences des étudiants pour la suite de leur parcours.

Elle précise que ce dispositif ne doit pas être confondu avec le Pix qui lui, s'appuie sur le référentiel Cadre de Référence des Compétences Numériques (CRCN) et qui permet d'acquérir des compétences générales en numérique.

Le PIX+Edu concerne l'ensemble des enseignants, des personnels enseignants et des futurs enseignants avec des déclinaisons différentes en fonction du statut. À l'Inspé, il s'adresse à tous les étudiants de première et de deuxième années de Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) mentions « Premier degré », « Second degré » et « Encadrement éducatif ». Les fonctionnaires stagiaires à mi-temps sont aussi concernés par ce parcours qu'ils doivent réaliser en un an. À l'issue de ces deux années de Master, les étudiants sont supposés atteindre le niveau 1 ou 2 sur les 4 niveaux existants. Ils se verront alors délivrer une attestation de compétences numériques. Mme Tavarner précise qu'il ne peut s'agir que d'une attestation dans la mesure où l'Inspé n'est pas habilitée à certifier cette formation.

Mme Tavarner explique ensuite quelles sont les modalités de travail de ce dispositif. Les étudiants doivent concevoir et collecter diverses activités utilisant le numérique durant leur formation à l'Inspé. Ils doivent également réussir à se positionner sur le parcours « les essentiels » et créer et déposer un portfolio numérique dans l'espace Moodle.

Du côté des formateurs, la mise en œuvre consiste en particulier en l'identification des compétences numériques du référentiel et en l'évaluation des portfolios.

Elle ajoute que pour aider à la mise en œuvre et/ou à l'évaluation des compétences numériques, plusieurs documents sont à disposition des étudiants et des formateurs tels qu'un support de présentation du dispositif ou encore des documents d'accompagnement (grille d'évaluation, référentiel CRCNE, exemple de portfolio, fiche d'activité). S'ils le souhaitent, les formateurs peuvent aussi s'appuyer sur d'autres ressources comme un support d'aide pour l'évaluation, une méthodologie du portfolio ou encore la procédure pour la connexion au parcours Pix « les essentiels ».

M. Coutarel, Délégué académique au numérique de l'académie de Limoges, complète la présentation de Mme Tavarner en indiquant aux conseillers que le Rectorat de l'académie de Limoges poursuit ce dispositif dans le cadre de la formation continue et de la certification des enseignants. Il ajoute que celui-ci continue de prendre de l'ampleur et qu'il se décline sous différentes formes (Pix junior, Pix pour accompagner les parents...).

IV. Point sur l'international

M. Joussein, directeur-adjoint de l'Inspé de l'académie de Limoges, présente dans un premier temps le projet « Université européenne pour la paix, la justice et une société inclusive (EUPEace) ». Il s'agit de l'alliance de neuf universités européennes dont fait partie l'Université de Limoges. L'objectif de ce projet est de réunir et de confronter les pratiques d'enseignement ou encore de recherche de chacune de ces universités afin de créer un campus européen inclusif. Cette alliance européenne devrait permettre de faciliter les partenariats entre les différents pays, d'intensifier les efforts d'internationalisation notamment en permettant à des étudiants d'aller effectuer un stage dans l'une de ces universités partenaires.

Le plan de travail de cette alliance se décompose en 8 work packages. L'université de Limoges gère notamment le work package 3 qui concerne l'internationalisation de la formation enseignante et dont l'Inspé de l'académie de Limoges est partie prenante. Ce work package est porté par plusieurs formatrices de l'Inspé : Mme Amiot, Mme Simon et Mme Salomon, toutes très impliquées dans le domaine de l'inclusion. Une bonne émulation a été constatée. En quelques mois, un handbook de 40 pages a été co-écrit par les différents membres, un début de cours en ligne en anglais s'est également mis en place au niveau européen. M. Joussein ajoute que la vocation future serait de pouvoir développer un diplôme européen autour de l'inclusivité.

Dans un second temps, M. Joussein indique aux conseillers que l'Inspé de l'académie de Limoges travaille sur un projet d'internationalisation de la mention « Pratiques et Ingénierie de la formation » et plus particulièrement du parcours « Accompagnement de Dynamique Inclusive (ADI) ».

Il rappelle que l'ancienne équipe de direction avait engagé des partenariats avec le Maroc qui se trouve être l'un des partenaires stratégiques de l'Université de Limoges. Ces partenariats sont poursuivis par l'équipe de direction actuelle avec l'idée d'en développer un sur l'école inclusive. En effet, il existe une forte demande gouvernementale marocaine au sujet de l'inclusion mais peu de formateurs sont formés à cela.

Aussi, en juillet 2024, une délégation de l'Inspé a fait un déplacement au Maroc afin de rencontrer et d'échanger à ce sujet avec les collègues des Écoles Normales Supérieures de Casablanca, de Fès et de

Marrakech ainsi que l'Institut français à Casablanca. Ces échanges se sont conclus par une demande de création d'une formation pour former les enseignants marocains à l'éducation inclusive.

V. Point sur la réforme

M. Rouvellac rappelle qu'en juillet 2024, le décret portant sur la modification du statut des fonctionnaires stagiaires n'a pas été promulgué, en partie pour des raisons financières. Par ailleurs, la réforme a été suspendue suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale.

Depuis, un nouveau gouvernement a été constitué. Madame la Rectrice de l'académie de Limoges devrait être nommée directrice de cabinet de la nouvelle Ministre de l'Éducation Nationale.

En ce qui concerne la poursuite ou non du dernier projet de réforme de la formation des enseignants, le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche devraient se réunir prochainement à ce sujet. Si celui-ci est poursuivi, plusieurs questions se poseront alors : sous quelle forme, avec quels acteurs et selon quel calendrier ? Le concours en fin de troisième année de licence (L3) sera-t-il maintenu pour 2025 ? Sur cette dernière interrogation, M. Gratadour informe les conseillers qu'a priori, il aurait été retiré de la planification des concours pour cette année. Cela laisse supposer que s'il y a reprise de la réforme, ce sera pour une application en 2026.

Dans ce cas, M. Rouvellac espère que des concertations et des négociations se feront avec l'ensemble des acteurs concernés dont les Inspé mais aussi les syndicats, qui avaient jusqu'alors tous été écartés des discussions.

Il souhaite qu'une licence « Professorat des écoles » (LPE) soit créée et portée par l'Inspé. Selon lui, cela pourrait redonner du sens à la formation des enseignants.

Il termine sur ce point en indiquant aux conseillers que si la réforme se poursuit effectivement, le COSP sera alors réuni et des groupes de travail seront constitués. M. Gratadour confirme que le conseil aura à apporter sa contribution à la mise en place de cette réforme. Il informe aussi les conseillers de la création d'une composante nouvelle au Rectorat de l'académie de Limoges pour laquelle M. Arzoumanian a été nommé délégué académique à la pédagogie. Il pourrait être intéressant de l'associer aux discussions du conseil à ce sujet et établir ainsi une cohérence dans la réflexion.

VI. Questions diverses

Les conseillers ne souhaitant pas aborder d'autres points, M. Gratadour les remercie et lève la séance à 14h58.

Le Directeur de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Éric ROUVELLAC

Le Président du COSP de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Max GRATADOUR

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN

NB : les annexes peuvent être consultées sur demande à inspe-direction@unilim.fr